

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE

TRANSACTIONS

VENTE D'IMMEUBLE :

A usage d'habitation (Appartements, Maisons/villas, garages, parking)

Vente inférieure à 100 000 EurosHonoraires de **7000 Euros TTC**

Vente supérieure à 100 001 Euros.....Honoraires de **6% TTC**

Ces honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, une mention détaillée en est faite dans l'annonce.

AVIS DE VALEUR : - 240 Euros TTC pour un appartement à la charge du mandant

- 300 Euros TTC pour une maison à la charge du mandant.

- 380 Euros TTC pour un immeuble, un terrain à bâtir.

VENTE DE MURS ET DE FONDS DE COMMERCE :

Vente inférieure à 100 000 Euros..... Honoraires de **10% TTC**

Vente supérieure à 100 000 Euros Honoraires de **8% TTC**

Agence sans compte séquestre et exerçant sans manipulation de fond.